

**Séance du 2 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 2 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

**Présents** : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAPDEVILLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

**Absent ayant donné procuration** : Mme CAMPOS (Mme LALANNE)

**Absent excusé** : MM MALABAT, PROVENCE

**Secrétaire de séance** : M. CAYRON.

oo

**Objet : Finances - Contribution au budget CCAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un budget annexe Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle que ce budget est abondé par des crédits du budget principal.

Ainsi dans sa séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022, a été votée une somme de 6 328€ au titre du financement du budget annexe : CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant de la contribution du budget principal à hauteur de 6 328€.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,



Bernard PEYROULET

| NOMBRE DE MEMBRES |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| Exercice          | Présents | Votants |
| 23                | 20       | 21      |

  

| CONVOCAZION |            |
|-------------|------------|
| Date :      | 28/11/2022 |
| Affichage : | 28/11/2022 |